



La maltraitance, on la voit aussi...

Dans nos hôpitaux

La maltraitance est « un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne.»
(L-6.3, art. 2)

Vraiment?

Une infirmière remarque qu'un de ses patients en fin de vie reçoit des pressions quotidiennes de ses proches pour qu'il accepte un traitement médical alternatif alors qu'il exprime clairement ne pas être intéressé.

Malheureusement, oui...

Une femme est admise à l'urgence à la suite d'une chute. Des signes de douleur sont visibles. Le personnel ne lui offre pas sa médication prescrite en PRN (au besoin) et lui retire sa cloche d'appel, sous prétexte qu'elle sonne trop souvent.

Évidemment!

Des mesures de contrôle sont mises en place pour un usager décompensé et en colère alors qu'il ne représentait pourtant pas un danger pour les autres ni pour lui-même.

Brisons le silence contre la maltraitance

